



Ville de Caen

VÉGÉTALISER LES PIEDS DE MURS pour embellir les trottoirs

110 000 habitants
2 500 hectares
525 hectares en espaces verts
700 km de trottoirs
Engagée en gestion différenciée depuis 2002

L'ESSENTIEL

Pour donner davantage de place au végétal en milieu urbain, la ville de Caen encourage les riverains à végétaliser les pieds de mur de leur habitation.

En agissant sur les façades et les murs, la présence du végétal apporte différents avantages aux usagers et à l'espace urbain. Elle est une réponse possible aux enjeux écologiques et à l'amélioration du cadre de vie en ayant aussi pour mérite d'impliquer les habitants.

L'ORIGINE DU PROJET

Le projet a été impulsé en 2014 par deux Caennais fortement impliqués dans l'écologie, salarié et administrateur du CREPAN (association environnementale).

L'idée initiale était de remettre du végétal dans la ville et de lutter contre le tout minéral. Après avoir convaincu leurs voisins de végétaliser leurs trottoirs, ils ont demandé une autorisation à la municipalité de Caen. La ville a accepté le projet. La végétalisation en pied de mur appuie la politique de la commune, déjà engagée dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.



EN CHIFFRES

15

rues
concernées

136
demandes
pour des
logements
individuels

925 ml

de fleurissement
en pied de mur

L'ACTION PAS A PAS

Mobiliser une association pour porter le projet

Le Crepan profite des conférences, conseils de quartier ou animations - organisés par l'association - pour promouvoir la végétalisation des trottoirs. Les initiatives se multiplient et il devient nécessaire qu'une structure accompagne les demandes des citoyens pour soulager les services en Mairie. L'association « Caen au pied du mur » est alors créée pour porter le projet. Constituée exclusivement de bénévoles, elle coordonne les projets des habitants, transmet les dossiers à la mairie, communique sur la végétalisation en pied de mur... Le Crepan, lui, reste toujours en soutien à l'association.

Désigner un ambassadeur par rue

Tout habitant souhaitant végétaliser son trottoir doit essayer d'impliquer ses voisins. Il peut utiliser le [flyer](#) mis à disposition pour faciliter la prise de contact avec les riverains. Une fois le groupe constitué, un des citoyens devient alors "ambassadeur". Il va organiser des réunions pour définir l'orientation floristique de la rue, choisir les plantations et la procédure d'entretien de ces petits espaces. Il est aussi le relais entre les riverains et l'association « Caen au pied du mur ».

Déposer un dossier de « demande de l'occupation de l'espace public »

La municipalité prend en compte les demandes lorsque au moins 5 riverains d'une rue font une [demande « d'occupation de l'espace public »](#). Les dossiers sont remis à l'association « Caen au pied du mur » qui, après vérification, les transmet à la mairie. Généralement une demande concerne 5 à 10 habitants par rue, exclusivement propriétaires de leur habitation.

Évaluer la faisabilité du projet par la mairie et signer une convention

Avec les dossiers, la mairie évalue la faisabilité du projet en prenant en compte les critères techniques à respecter, notamment la largeur du trottoir (1,40 m minimum pour respecter les règles d'accessibilité PMR) et la présence des réseaux en sous-sol. Le prêt de l'espace public pour une végétalisation est gratuit mais nécessite obligatoirement une autorisation. Si le projet est accepté, chaque habitant signe une convention avec la ville.

Réaliser des tranchées

Les agents du service des espaces verts de la ville décaissent le bitume du trottoir sur 15 cm de profondeur et 15 cm de largeur, enlèvent les gravats puis remblaient avec de la terre végétale. Les tranchées, réalisées par des professionnels, limitent les dommages sur les réseaux de canalisations, les murs des habitations et les clôtures.

|| La municipalité prend en compte les demandes lorsque au moins 5 riverains d'une rue font une demande d'occupation de l'espace public. ||

Choisir les végétaux

Les habitants sélectionnent les plantes en prenant en compte l'orientation et l'ensoleillement de l'espace à végétaliser. Certaines plantes sont à proscrire : les plantes toxiques et les plantes ligneuses qui défoncent la voirie. Les deux associations « Caen au pied du mur » et le Crepan apportent des conseils afin d'obtenir une cohérence floristique.

L'achat des semis est à la charge des riverains. Ils s'organisent aussi pour l'entretien, sous forme de chantier participatif.





TEMPS DE TRAVAIL
POUR LES AGENTS DE LA VILLE

pour **430**
mètres
de linéaires

140 h
pour l'instruction
des dossiers

210 h
pour les travaux

Tranchée réalisée par
les agents de la ville

9 RAISONS POUR AGIR

- 1 Faciliter l'infiltration des eaux de pluie et limiter le ruissellement
- 2 Contribuer au rafraîchissement de la ville
- 3 Favoriser la convivialité et améliorer les relations de voisinage
- 4 Développer une écologie citoyenne et participative
- 5 Donner une image positive de la biodiversité
- 6 Embellir la ville
- 7 Limiter le désherbage
- 8 Offrir refuges et sources de nourriture à la petite faune (insectes, invertébrés, oiseaux...) et lui permettre de se déplacer
- 9 Participer à l'amélioration de la qualité de l'air en absorbant certains polluants et le CO₂

LES + POUR LA COLLECTIVITÉ

Cette action représente un **investissement financier modeste** au vu des répercussions positives sur le cadre de vie et la biodiversité en contexte urbain. Des trottoirs végétalisés embellissent toute la rue et contribuent à donner une image de « ville verte ».

La végétalisation des pieds de mur est un levier pour modifier la perception de la végétation spontanée et **favoriser l'acceptation de la gestion différenciée** des espaces verts de la ville, de sensibiliser aux enjeux environnementaux et à l'importance de la biodiversité en ville.

LES PARTENAIRES

Caen au pied du mur

L'association a pour objectif de développer une écologie urbaine à travers des actions participatives mises en place avec les habitants de l'agglomération caennaise avec notamment une végétalisation des espaces minéralisés ou bien perdus.

Le **logo « Caen au pied du mur »** est placé sur le mur d'une habitation à l'aide d'un pochoir. Il indique aux agents de la voirie de ne pas désherber cette partie du trottoir, c'est l'habitant qui se charge de son entretien.

Ce visuel est aussi un moyen d'attirer la curiosité des riverains et de favoriser le dialogue et l'implication. Le logo est utilisable par d'autres collectivités, sous forme d'accord avec l'association.

Plus d'informations

Association créée en 2014
200 à 250 adhérents
Président : Sylvain Girodon
Montant de l'adhésion : 2 €

Mail : caenaupieddumur@gmail.com
Groupe Facebook : [Caen au pied du mur](#)



Un nom symbolique pour dire « Mettons-nous au pied du mur ensemble afin d'agir pour la biodiversité. »

Le CREPAN

(Comité Régional d'Etudes pour la Protection et l'Aménagement de la Nature En Normandie)

L'association mobilise le public et les élus locaux, forme les jeunes et mène différentes actions de protection de l'environnement. Très impliqué dans l'éducation et la sensibilisation à l'environnement, le CREPAN propose également sorties nature et accompagnements pédagogiques. Plus d'infos sur le site du [CREPAN](#).

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ S'assurer que les riverains entretiennent leur pied de mur.
- ▶ Refuser les demandes isolées qui coûterait trop cher à satisfaire.
- ▶ Éviter la gêne éventuelle lorsque les plantes se développent abondamment.

PERSPECTIVES

Beaucoup de trottoirs ne sont pas assez larges pour pouvoir être végétalisés en pied de mur. Pour contourner cette contrainte, la ville de Caen souhaite poursuivre l'action sur des points de fleurissement, avec des plantes grimpantes en jardinières ou en pleine terre.

CONSEILS FLORAUX

- ▶ 1 vivace et 1 annuelle commune à tous afin de donner un **rythme paysager** à la rue
- ▶ Une liste des plantes **interdites ou à éviter**
- ▶ Une liste des plantes à **favoriser**



CONTACT

Aurélien RÉGNÉ, Directeur espaces verts, paysage et biodiversité à la ville de Caen

✉ devpb@caenlamer.fr - 02 31 75 49 50

GUIDES SUR LA VÉGÉTALISATION DES PIEDS DE MUR

[Guide de végétalisation au pied du mur](#)

Strasbourg Eurométropole, 12 p.

[Le verdissement des pieds de façades : préconisations pour favoriser le développement du végétal le long des bâtiments dans la métropole lilloise](#)

L'Atelier des espaces publics de Lille Métropole, Cahier 5, 2015, 20 p.

ILS LE FONT AUSSI

À Rouen, le dispositif « [Fil vert](#) » encourage aussi la végétalisation de l'espace public par les habitants. Les projets peuvent concerner : des jardinières sur les trottoirs, les pieds de façades des habitations, les pieds d'arbres ou la culture de micro-parcelles. Les demandes sont déposées directement en ligne sur le site de la ville, regroupées en association ou à titre individuel.

Au Havre, la municipalité met à disposition des habitants certains espaces ouverts du domaine public avec « [Verdissons le Havre](#) » : trottoirs au pied des façades d'habitations de certains quartiers, les pieds d'arbres, les espaces de pleine terre délaissés de voirie (bandes d'herbes sans usage particulier ou espaces publics avec de la terre sans végétation). Le formulaire est disponible en ligne sur le site de la ville.

Cette fiche de la collection "Retours d'expériences : des actions pour s'inspirer !" est une publication de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable

Contact ANBDD : Catherine LARINIER - mail : catherine.larinier@anbdd.fr - tel. : 02 35 15 78 03

Rédaction : Catherine LARINIER (ANBDD)

Relecture : Sophie LECUIT, Romain DEBRAY (ANBDD)

Mise en page : Catherine LARINIER, Guillaume SALAGNAC (ANBDD)

Photos : Caen la mer

Illustration : Alexandre DUDOUBLE (ANBDD)

ANBDD,

L'Atrium, 115, boulevard de l'Europe 76100 ROUEN

www.anbdd.fr